

BUDGET 2003-2004

Points saillants

Points saillants du Discours sur le budget
prononcé à l'Assemblée nationale
par madame Pauline Marois,
vice-première ministre
et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,
le 11 mars 2003.

**Finances, Économie
et Recherche**

Québec 

Budget 2003-2004

Points saillants

ISBN 2-550-40538-2

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Date de parution : mars 2003

© Gouvernement du Québec, 2003

***Message de la vice-première ministre et
ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche***

Les Québécoises et les Québécois peuvent compter sur des acquis importants en matière d'assainissement des finances publiques, de création d'emplois et de développement social. Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à maintenir l'équilibre budgétaire et nous accentuons nos efforts en faveur d'une société plus humaine et plus prospère.

Le déficit zéro est maintenu pour une sixième année consécutive grâce à nos choix responsables : les nouvelles initiatives du présent budget seront entièrement financées par le biais d'une réallocation budgétaire.

Afin d'accroître l'emploi et la prospérité dans toutes les régions du Québec, nous canalisons nos énergies vers la formation de la main-d'œuvre, l'investissement des entreprises et le progrès technologique. Une plus grande priorité est aussi accordée à notre qualité de vie. Nous annonçons plusieurs mesures visant à faciliter la conciliation famille-travail et nous intensifions nos efforts en matière d'éducation, de santé, de lutte contre la pauvreté, de logement, d'environnement et de culture.

Ensemble, nous avons réussi à relever d'importants défis au cours des dernières années et c'est ensemble que nous pourrons continuer à construire un Québec dynamique.

Pauline Marois

EN BREF

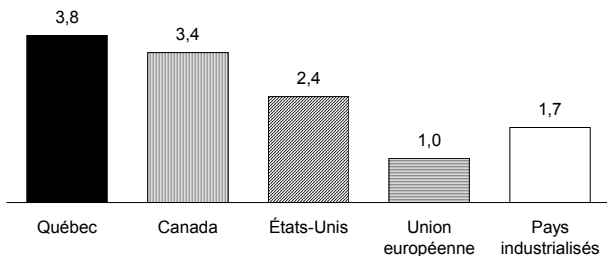
- ❑ Une performance solide de l'économie du Québec : croissance du PIB réel de 3,8 % en 2002 et de 3,5 % en 2003.
- ❑ Le déficit est maintenu à zéro.
- ❑ Poursuivre le développement de l'économie en misant sur la richesse de notre main-d'œuvre, en favorisant l'investissement des entreprises et en profitant davantage du progrès technologique.
- ❑ Favoriser le retour des jeunes en région et assurer la vitalité des entreprises régionales afin d'étendre la prospérité à toutes les régions du Québec.
- ❑ 225 millions de dollars sur trois ans pour faciliter la conciliation famille-travail.
- ❑ 270 millions de dollars pour un logement plus accessible.
- ❑ Des efforts accrus en matière d'éducation, de santé, de lutte contre la pauvreté, d'environnement et de culture.

I. DES FINANCES PUBLIQUES ÉQUILBRÉES

a) Performance solide de l'économie du Québec

- En 2002, la croissance a atteint 3,8 % au Québec, dépassant ainsi celle du Canada et des États-Unis.
- 118 000 emplois créés en 2002, la plus forte création d'emplois depuis 1973.

UNE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE REMARQUABLE EN 2002 (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

- ❑ L'économie devrait progresser à un rythme de 3,5 % en 2003 grâce notamment à la mise en œuvre de projets majeurs d'investissement qui s'ajoutent aux impacts du *Plan d'accélération des investissements publics*.

INDICATEURS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

	2002	2003
PIB réel	3,8 %	3,5 %
Création d'emplois	118 200	89 000
Taux de chômage	8,6 %	8,1 %
Mises en chantier	42 500	40 200

b) Préserver le déficit zéro

- La croissance des dépenses sera limitée à 3,7 % pour l'année 2003-2004, en excluant le relèvement du budget de la santé à la suite de l'annonce de février du gouvernement fédéral.
- Les nouvelles initiatives de 400 millions de dollars contenues dans le présent budget seront financées par des resserrements dans les dépenses en 2003-2004 :
 - un groupe de travail coordonné par le Président du Conseil du trésor aura le mandat d'identifier les économies à réaliser dans chacun des ministères.
- Aucune augmentation d'impôt ou de taxe.
- Déficit zéro pour une sixième année consécutive.

NOUVELLES INITIATIVES DU BUDGET 2003-2004 ET MESURES DE RESSERREMENT

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005
☐ Nouvelles initiatives		
– Affectant les revenus	– 39	– 148
– Affectant les dépenses		
• Société plus humaine	– 171	– 235
• Société plus prospère	– 190	– 265
	<u>– 361</u>	<u>– 500</u>
Sous-total	– 400	– 648
☐ Mesures de resserrement		
– Affectant les revenus	–	148
– Affectant les dépenses	400	500
Sous-total	400	648
Total	0	0

II. UNE SOCIÉTÉ PLUS PROSPÈRE

Notre objectif est d'atteindre le plein emploi d'ici 2005.

a) *Poursuivre le développement de l'économie*

- Miser sur la richesse de notre main-d'œuvre :
 - injection de 60 millions de dollars sur trois ans dans Emploi-Québec afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail :
 - accélérer la formation professionnelle et technique pour des métiers en forte demande;
 - permettre à plus de personnes d'accéder à des programmes de formation ou d'employabilité;
 - faciliter l'insertion en emploi des personnes de 45 ans et plus en les aidant à mieux développer leurs compétences.

- ❑ Favoriser l'investissement des entreprises :
 - soutien à l'investissement privé :
 - poursuivre les actions engagées par Investissement Québec.
 - politique de développement des exportations :
 - appuyer les entreprises du Québec dans leurs efforts visant à augmenter leurs exportations.
 - nouvelle politique de développement des coopératives :
 - 20 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour permettre aux coopératives d'améliorer leurs outils de capitalisation et de financement.
 - développement des entreprises d'économie sociale :
 - 20 millions de dollars sur trois ans pour financer le *Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale*.

- ❑ Profiter davantage du progrès technologique :
 - faciliter l'expansion des entreprises de biotechnologie :
 - création d'un fonds de 300 millions de dollars destiné à favoriser l'expansion des entreprises de biotechnologie en émergence au Québec;
 - reconduction pour une autre année du programme de prêt Bio-levier et octroi d'une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars.
 - accroître de 21 millions de dollars les budgets pour la recherche en 2003-2004 :
 - augmentation du financement des centres collégiaux de transfert de technologies;
 - appui aux incubateurs d'entreprise;
 - développement du secteur des nanotechnologies et de celui de la biophotonique;
 - soutien au développement de la recherche et de l'innovation à caractère social.

b) Accroître la prospérité dans toutes les régions

- ❑ Favoriser le retour des jeunes en région :
 - injection de 27 millions de dollars par année pour les mesures suivantes :
 - crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 8 000 dollars offert aux nouveaux diplômés des niveaux professionnel, collégial et universitaire travaillant dans une région ressource éloignée;
 - crédit d'impôt doublé sur les intérêts à l'égard d'un prêt étudiant pour les jeunes qui demeurent dans les régions ressources éloignées;
 - crédit d'impôt doublé pour stage en milieu de travail dans le cas des stages effectués dans l'une ou l'autre des régions ressources éloignées.

- ❑ Assurer la vitalité des entreprises régionales :
 - injection de 17 millions de dollars cette année pour soutenir des projets issus des contrats ACCORD;
 - reconduction pour cinq ans des budgets des Centres locaux de développement;
 - Fonds régionaux d'aide aux entreprises :
 - budget de 24 millions de dollars pour les Conseils régionaux de développement;
 - aide au partenariat entre les Centres locaux de développement et les sociétés SOLIDE.
 - Soutien aux régions ressources :
 - nouveau crédit d'impôt pour faciliter la construction de chemins en milieu forestier;
 - 5 millions de dollars additionnels par année pour la mise en valeur des forêts privées;
 - 5 millions de dollars par année pour soutenir le secteur des pêches et de l'aquaculture.

- Soutien au secteur agroalimentaire :
 - 11,5 millions de dollars par année pour l'industrie agricole et celle de la transformation alimentaire;
 - 16 millions de dollars sur trois ans pour soutenir et développer l'industrie serricole.

- Soutien à l'industrie touristique :
 - 6 millions de dollars pour exploiter davantage le potentiel du tourisme hivernal au Québec;
 - investissements de 87 millions de dollars par la Société des établissements de plein air du Québec pour :
 - la construction d'infrastructures touristiques sur l'Île d'Anticosti dans le cadre de la mise en place d'un lien maritime Gaspésie-Anticosti-Côte-Nord;
 - de nouveaux aménagements dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et ses établissements touristiques.

III. UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE

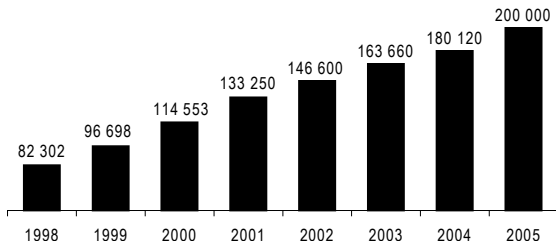
a) *Faciliter la conciliation famille-travail*

- 20 millions de dollars par année pour aider les PME à élaborer des programmes facilitant la conciliation famille-travail.

- Accélérer le développement du réseau de centres de la petite enfance :
 - le réseau de 200 000 places à 5 \$ sera complété dès mars 2005, c'est-à-dire une année plus tôt que prévu.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES À 5 \$

(situation au 31 mars)



- ❑ Nouveau crédit d'impôt pour congé parental pour les travailleuses et les travailleurs autonomes :
 - soutien équivalant à 55 % du revenu net pendant 12 semaines, jusqu'à concurrence de 5 070 dollars.

- ❑ Nouveau crédit d'impôt pour les aidants naturels :
 - soutien de 600 dollars par année à quelque 80 000 personnes qui prennent soin d'un proche en perte d'autonomie.

- ❑ Nouveau programme d'encouragement à la cohabitation des aînés avec leur famille :
 - enveloppe de 5 millions de dollars pour l'adaptation des domiciles en vue d'héberger des parents âgés.

b) Une école plus vivante et mieux outillée

- ❑ Investissements additionnels de 131 millions de dollars pour poursuivre la modernisation des bibliothèques scolaires.
- ❑ 42 millions de dollars de crédits additionnels au ministère de l'Éducation pour répondre à de nouvelles priorités :
 - la formation professionnelle au secondaire;
 - les programmes de formation technique au collégial;
 - l'accès à la formation dans les régions éloignées;
 - la formation continue.

c) Ressources accrues pour la santé

- ❑ Le budget de la santé s'établira à 19,1 milliards de dollars en 2003-2004 :
 - une augmentation de 1,7 milliard de dollars par rapport aux crédits de 2002-2003 :
 - 838 millions de dollars de transferts fédéraux récupérés à la suite de l'annonce fédérale de février;
 - 814 millions de dollars financés directement par le gouvernement du Québec.
- ❑ Poursuite des efforts pour :
 - accentuer l'efficacité dans le réseau;
 - réduire les listes d'attente en cardiologie, en oncologie et en ophtalmologie.

- ❑ 556 millions de dollars pour améliorer les services de première ligne :
 - création d'ici l'été d'une centaine de groupes de médecine familiale offrant des services 24 heures par jour;
 - les CLSC seront désormais ouverts 7 jours sur 7, pour un minimum de 70 heures par semaine.

- ❑ Davantage de soutien pour les personnes dans le besoin :
 - renforcement du soutien à domicile;
 - augmentation des budgets des centres d'hébergement pour personnes âgées;
 - plus de moyens pour venir en aide aux jeunes en difficulté et aux personnes atteintes de maladie mentale.

- ❑ 225 millions de dollars de plus dans le plan triennal d'immobilisations du réseau universitaire afin notamment d'augmenter la capacité d'accueil d'étudiants en médecine, en sciences infirmières et en pharmacie.

d) Intensifier la solidarité et la lutte contre la pauvreté

- ❑ 50 millions de dollars en 2003-2004 pour soutenir le développement social et la lutte contre la pauvreté :
 - à compter du 1^{er} janvier 2004, l'exemption mensuelle de 100 \$ du revenu de pension alimentaire sera étendue à l'ensemble des ménages prestataires de l'aide sociale ayant un enfant à leur charge sans tenir compte de l'âge;
 - le programme *Solidarité Jeunesse* devient permanent et est étendu aux jeunes de 21 à 24 ans;
 - le *Fonds québécois d'initiatives sociales* disposera de 66 millions de dollars sur trois ans auxquels s'ajouteront 25 millions de dollars provenant de la *Fondation Lucie et André Chagnon*;
 - 10 millions de dollars de plus par année pour soutenir l'action communautaire autonome;
 - prolongation du programme *Achat-rénovation d'immeubles communautaires*.

- ❑ 270 millions de dollars additionnels pour améliorer la situation du logement :
 - poursuivre et intensifier la construction de 20 200 logements;
 - atténuer les effets immédiats de la crise du logement;
 - augmenter la disponibilité de logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou handicapées;
 - prolonger jusqu'en 2005-2006 les programmes *Rénovation Québec* et *RénoVillage*.

INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT

	Investissement (millions de \$)	Ménages aidés
Construction de logements	128	20 200 ⁽¹⁾
Soutien aux ménages touchés par la pénurie de logements	24	3 704
Adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées	47	13 010
Rénovation de domiciles	71	17 000
Total	270	53 914

(1) Construction de 5 000 nouveaux logements et accélération de la construction de 15 200 logements.

e) Améliorer la qualité de l'environnement

- ❑ Le contrôle des émissions de gaz à effet de serre :
 - les salariés pourront à l'avenir déduire de leur revenu le coût de leurs laissez-passer de transport en commun;
 - 10 millions de dollars pour appuyer les entreprises intéressées à la récupération du gaz méthane des sites d'enfouissement des déchets et à son utilisation dans l'industrie.

- ❑ Mise en œuvre de la politique nationale de l'eau :
 - aide à la planification de l'utilisation optimale de l'eau dans les bassins versants;
 - 3 milliards de dollars au cours des prochaines années en collaboration avec le gouvernement fédéral pour appuyer les municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures d'alimentation et d'assainissement de l'eau.

f) Appuyer la vitalité de notre culture

- 20 millions de dollars de crédits additionnels par année pour la politique intitulée *Pour mieux porter le Québec à l'écran*.
- 5 millions de dollars supplémentaires en 2003-2004 pour le Conseil des arts et des lettres du Québec, qui s'ajoutent aux 7 millions de dollars déjà accordés.
- Élargissement de la déduction fiscale pour droits d'auteur.
- 12 millions de dollars par année pour venir en aide aux événements majeurs et aux festivals populaires qui prennent place au Québec.
- Investissements importants pour la Place des Arts de Montréal et le Grand-Théâtre de Québec.